



## plainte a l'encontre de mon patron

Par **ISABELLEe**, le **09/08/2012** à **16:11**

Bonjour, je recherche de l'aide pour un problème que je rencontre depuis quelques mois. Une de mes collègues de travail a imprimé une page de mon facebook et la donnée a mes directeurs adjoints qui l'on donné a mon patron. Mes propos ne sont ni dénigrants, ni menaçant. Legifrance ne peut rien contre moi car il n'y a aucune preuve que je parle de mon emploi. Entre temps, mon patron ma toute fois convoquée pour sanction disciplinaire pour autre chose vu qu'il ne peut rien pour mes propos. J'ai reçu une remise a l'ordre. Mon patron avait toute fois ma page facebook sur son bureau pendant ma convoquation. A t il le droit? quelques jours apres, ma collegue qui avait imprimé mes propos, ma interdit l'entree a l'entreprise. Ma menacee de me faire dégagée, j'ai reçu des insultes. J'ai fait un enregistrement de la conversation. A ce moment la, j'ai appelé mon patron pour m'aider. Il ne pas pas rappelé. Il est bien venue dans l'etablissement, mais n'est pas venue me voir. J'ai déposé une plainte a l'encontre de ma collegue et de mon patron. Je suis en attente de savoir si le procureur poursuit ou pas. Aujourd'hui, on me fais un certain chantage. Si j'enleve ma plainte contre mon patron, le comité d'entreprise pourra négocier une rupture conventionnelle. On me fait comprendre aussi que si la plainte n'abouti pas, je risque d'avoir des soucis a mon travail ou encore que si il m'arrive quelconque probleme aujourd'hui, le syndicat ne pourra pas m'aider. J'ai deposer une plainte contre ces deux personnes et non pas contre les superieurs hierarchiques car ils me disent que tant qu'il y a cette plainte, ils ne peuvent pas discuter avec moi. Est ce vrai? que dois je faire???

Par **P.M.**, le **09/08/2012** à **17:10**

Bonjour,

Je pense que les motifs de la plainte doivent être différents contre l'employeur et votre collègue...

Dans la dernière partie de votre exposé, il y a trop de "on" et de "ils" pour que l'on puisse avoir une exacte appréciation de la situation en sachant qui est l'auteur des différents propos...

De toute façon, je pense que vous avez pris un avocat dans le cadre de l'action pénale et d'autre part civile vraisemblablement à venir et un tel dossier mérite d'être étudié pièces en main...